

# Procès-verbal de la Municipalité de Gallichan

Province de Québec  
District d'Abitibi  
Municipalité de Gallichan

**Séance extraordinaire** du conseil municipal de Gallichan, tenue le 11 avril 2023 à 19 h 00, au bureau municipal de Gallichan et à laquelle assistaient le maire M. Serge Marquis ainsi que les conseiller(ères) suivants :

Poste vacant	Conseiller	siège no 1
M. Daniel Bélanger	Conseiller	siège no 2
Mme Francine Lehouiller	Conseillère	siège no 3
Mme Sonia Rivard	Conseillère	siège no 4
Mme Valérie Bruneau	Conseillère	siège no 5
Mme Nancy Shink	Conseillère	siège no 6

Formant quorum sous la présidence de Monsieur Serge Marquis, maire, Madame Lucie Gravel, directrice générale intérimaire et Mme Maude Touzin, directrice générale/greffière-trésorière adjointe.

Tous les élus étaient présents et l'invitation à cette séance extraordinaire avait été faite publiquement lors de la séance ordinaire du 4 avril 2023.

## 2- MOT DE BIENVENUE

Le maire souhaite la bienvenue au public et aux membres du conseil.

## 3- LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

1. Présences
2. Mot de bienvenue
3. Lecture et adoption de l'ordre du jour
4. Résolution pour facturer lors de demandes de documents
5. Résolution d'acceptation de démission de Mme Lise Morin Larouche
6. Budget 2023
7. Nouvelle programmation de travaux TECQ 2019-2023
8. Publipostage annonçant la rencontre spéciale pour taxes
9. Formation inspecteur
10. Avis de motion règlement d'emprunt
11. Plan triennal en immobilisation
12. Résolution pour garantir l'assurabilité des immeubles patrimoniaux
13. Mandat CIM
14. Rencontre spéciale avec les citoyens
15. Fermeture de l'assemblée

**R23-04-060**

IL EST PROPOSÉ par Mme Francine Lehouiller, APPUYÉ par Mme Valérie Bruneau et résolu à l'unanimité des conseiller(ères) présents ;

QUE l'ordre du jour soit accepté tel que présenté par le maire;

ADOPTÉE

## Procès-verbal de la Municipalité de Gallichan

**R23-04-061**      4- **RÉSOLUTION POUR FACTURER LORS DE DEMANDES DE DOCUMENTS**

IL EST PROPOSÉ par Mme Francine Lehouiller, APPUYÉ par Mme Sonia Rivard et résolu à l'unanimité des conseiller(ères) présents ;

QUE le conseil municipal accepte que le bureau municipal se réserve le droit de facturer des frais de 30\$ pour rapports et relevés, aux compagnies telles que les assurances, notaires, agents immobiliers, etc., s'il y a beaucoup de travail d'investi;

ADOPTÉE

**R23-04-062**      5- **RÉSOLUTION D'ACCEPTATION DE DÉMISSION DE MME LISE MORIN LAROUCHE**

IL EST PROPOSÉ par M. Daniel Bélanger, APPUYÉ par Mme Valérie Bruneau et résolu à l'unanimité des conseiller(ères) présents ;

QUE, le conseil municipal accepte la démission de Mme Lise Morin Larouche en tant que conseillère au siège no 1. Celle-ci est effective depuis le 4 avril 2023, à la fermeture de la séance ordinaire.

ADOPTÉE

6- **BUDGET 2023**

Info : Un avis public a été affiché et ce budget sera présenté le 19 avril 2023 lors d'une séance extraordinaire, ainsi que le programme triennal d'immobilisations.

**R23-04-063**      7- **NOUVELLE PROGRAMMATION DE TRAVAUX TECQ 2019-2023**

ATTENDU QUE la municipalité a pris connaissance du Guide relatif aux modalités de versement de la contribution gouvernementale dans le cadre du Programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec (TECQ) pour les années 2019 à 2023;

ATTENDU QUE la municipalité doit respecter les modalités de ce guide qui s'appliquent à elle pour recevoir la contribution gouvernementale qui lui a été confirmée dans une lettre de la ministre des Affaires municipales et de l'Habitation;

ATTENDU QUE la municipalité n'avait pas de personnel permanent depuis mai 2022, suite au départ en maladie de la directrice générale;

ATTENDU QUE la municipalité n'avait pas de clicSÉQR depuis mai 2022 pour déposer une nouvelle programmation à la TECQ 2019-2023;

ATTENDU QUE la municipalité a dû attendre plusieurs mois avant d'obtenir le clicSÉQR permettant de produire une nouvelle programmation à la TECQ 2019-2023 en avril 2023;

## Procès-verbal de la Municipalité de Gallichan

ATTENDU QUE la municipalité est soutenue par la Direction de l'accompagnement et des finances municipales Volet de l'accompagnement spécialisé;

ATTENDU QUE la municipalité a réalisé un déficit budgétaire suite à une mauvaise compréhension du fonctionnement de la TECQ;

ATTENDU QUE la municipalité aimerait recevoir les montants déjà payés sur la partie réalisée des travaux soit : **88,053.00\$**

**QUE ces montants lui soient remboursés de façon accélérée vu la situation actuelle de la municipalité;**

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ par Mme Nancy Shink secondé par Mme Valérie Bruneau et résolu à l'unanimité des conseillers (ères) présents;

QUE la municipalité s'engage à respecter les modalités du guide qui s'appliquent à elle;

QUE la municipalité s'engage à être la seule responsable et à dégager le gouvernement du Canada et le gouvernement du Québec de même que leurs ministres, hauts fonctionnaires, employés et mandataires de toute responsabilité quant aux réclamations, exigences pertes, dommages et coûts de toutes sortes ayant comme fondement une blessure infligée à une personne, le décès de celle-ci, des dommages causés à des biens ou la perte de biens attribuable à un acte délibéré ou négligent découlant directement ou indirectement des investissements réalisés au moyen de l'aide financière obtenue dans le cadre du programme de la TECQ 2019-2023;

QUE la municipalité approuve le contenu et autorise l'envoi au ministère des Affaires municipales et de l'Habitation de la programmation de travaux numéro 1187020 ci-jointe et de tous les autres documents exigés par le Ministère en vue de recevoir la contribution gouvernementale qui lui a été confirmée dans une lettre de la ministre des Affaires municipale et de l'Habitation;

QUE la municipale s'engage à atteindre le seuil minimal d'immobilisations qui lui est imposé pour l'ensemble des cinq années du programme;

QUE la municipalité s'engage à informer le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation de toute modification qui sera apportée à la programmation de travaux approuvés par la présente résolution;

QUE la municipalité atteste par la présente résolution que la programmation de travaux numéro 1187020 ci-jointe comporte des coûts réalisés véridiques et reflète les prévisions de coûts des travaux admissibles;

**POUR les raisons suivantes, nous demandons que la municipalité bénéficie d'un remboursement accéléré sur la partie réalisée des travaux soit 88,053.00\$, vu la situation actuelle de la municipalité :**

- La municipalité n'avait pas de personnel permanent depuis mai 2022, suite à un arrêt de travail de la directrice générale;
- La municipalité n'avait pas de clicSÉQUR depuis mai 2022 pour déposer une nouvelle programmation à la TECQ 2019-2023;

## Procès-verbal de la Municipalité de Gallichan

- La municipalité n'a pas réussi à avoir le clicSÉCUR avant avril 2023 pour déposer une nouvelle programmation à la TECQ 2019-2023;
- QUE la municipalité est soutenue par la Direction de l'accompagnement et des finances municipales Volet de l'accompagnement spécialisé;
- QUE la municipalité a réalisé un déficit budgétaire suite à une mauvaise compréhension du fonctionnement de la TECQ.

Pour toutes ces raisons, nous sollicitons votre compréhension et souhaitons un remboursement dans les meilleurs délais.

ADOPTÉE

**R23-04-064**      8- **PUBLIPOSTAGE ANNONÇANT LA RENCONTRE SPÉCIALE POUR TAXES**

IL EST PROPOSÉ par Mme Nancy Shink, APPUYÉ par M. Daniel Bélanger et résolu à l'unanimité des conseiller(ères) présents;

QU' un publipostage soit envoyé sur papier couleur, annonçant la convocation à l'assemblée extraordinaire du conseil municipal, concernant les envois de comptes de taxes;

QU' il est suggéré aussi de faire des paiements anticipés sur les comptes;

ADOPTÉE

**R23-04-065**      9- **FORMATION INSPECTEUR MUNICIPAL**

ATTENDU QUE les coûts d'adhésions et formations sont partagés entre les municipalités desservies par l'inspecteur municipal, selon l'entente intermunicipale si 50% des municipalités acceptent;

IL EST PROPOSÉ par M. Daniel Bélanger, APPUYÉ par Mme Sonia Rivard et résolu à l'unanimité des conseiller(ères) présents;

QUE le conseil municipal accepte l'inscription de l'inspecteur municipal, à la formation Zonage Agricole, les 29 et 30 mai 2023 et 6 juin 2023 prochain, au tarif membre COMBEQ de 598.98\$ + taxes;

ADOPTÉE

**10- AVIS DE MOTION RÈGLEMENT D'EMPRUNT**

Il est, par la présente, donné avis de motion, par M. Daniel Bélanger conseiller, qu'il sera adopté, à une séance subséquente, le règlement #252 décrétant un emprunt pour combler le déficit de 201,200\$ de l'année 2021.

**11- PLAN TRIENNAL EN IMMOBILISATION**

Information concernant le plan d'intervention.

## Procès-verbal de la Municipalité de Gallichan

**R23-04-066**      12- **DEMANDE POUR GARANTIR L'ASSURABILITÉ DES IMMEUBLES PATRIMONIAUX**

CONSIDÉRANT les efforts considérables entrepris récemment par le gouvernement du Québec et les municipalités sur les plans légaux et financiers afin de favoriser une meilleure préservation et restauration du patrimoine bâti du Québec;

CONSIDÉRANT que le programme de soutien au milieu municipal en patrimoine immobilier contribue indéniablement à favoriser l'acceptabilité sociale de nouvelles contraintes réglementaires grandement bénéfiques à la sauvegarde de ce patrimoine ;

CONSIDÉRANT l'impact majeur d'un refus d'assurabilité pour les propriétaires de biens anciens ;

CONSIDÉRANT que les actions des assureurs contribuent à décourager les propriétaires de biens anciens de les conserver et à de nouveaux acheteurs potentiels d'en faire l'acquisition et, par conséquent, contribuent à la dévalorisation dudit patrimoine, mettant en péril sa sauvegarde ;

CONSIDÉRANT que les actions des assureurs compromettent celles en lien avec les nouvelles orientations du gouvernement et des municipalités pour la mise en place d'outils d'identification et de gestion de ce patrimoine;

IL EST PROPOSÉ par Mme Nancy Shink, APPUYÉ par Mme Francine Lehouiller et résolu unanimement par les conseiller(ères);

QUE le préambule fasse partie intégrante de la présente résolution;

QUE la Municipalité de Gallichan demande au gouvernement du Québec d'intervenir auprès du gouvernement du Canada et des autorités compétentes pour trouver rapidement des solutions afin de garantir, à coût raisonnable, l'assurabilité de tous les immeubles patrimoniaux, et ce, peu importe l'âge du bâtiment ou d'une composante, l'identification du bâtiment à un inventaire, son statut, sa localisation au zonage ou sa soumission à des règlements visant à en préserver les caractéristiques.

ADOPTÉE

**R23-04-067**      13- **MANDAT CIM**

ATTENDU QUE des écarts dans les mises à jour de la MRC et de la municipalité ont été constatés par la directrice générale par intérim;

ATTENDU QUE ces écarts affectent les valeurs des propriétés sur le territoire;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Mme Nancy Shink, APPUYÉ par Mme Valérie Bruneau et résolu unanimement par les conseiller(ères) présents;

QUE le conseil municipal donne le mandat à CIM d'apporter les modifications nécessaires pour que tout balance avant de faire les taxes pour les contribuables.

## Procès-verbal de la Municipalité de Gallichan

ADOPTÉE

### 14- RENCONTRE SPÉCIALE AVEC LES CITOYENS

Une assemblée extraordinaire se tiendra le 2 mai 2023, à la salle communautaire de Gallichan. Un publipostage sera acheminé aux citoyens pour confirmer le tout.

La séance ordinaire aura lieu le 9 mai 2023, comme prévu au calendrier.

### **R23-04-068** 15- FERMETURE DE LA SÉANCE

La fermeture de la séance EST PROPOSÉE par Mme Nancy Shink, APPUYÉE par Mme Francine Lehouiller et unanimement résolue par les conseiller(ères) à 20 :22;

---

M. Serge Marquis  
Maire

---

Mme Maude Touzin  
Directrice générale/greffière-trésorière adjointe